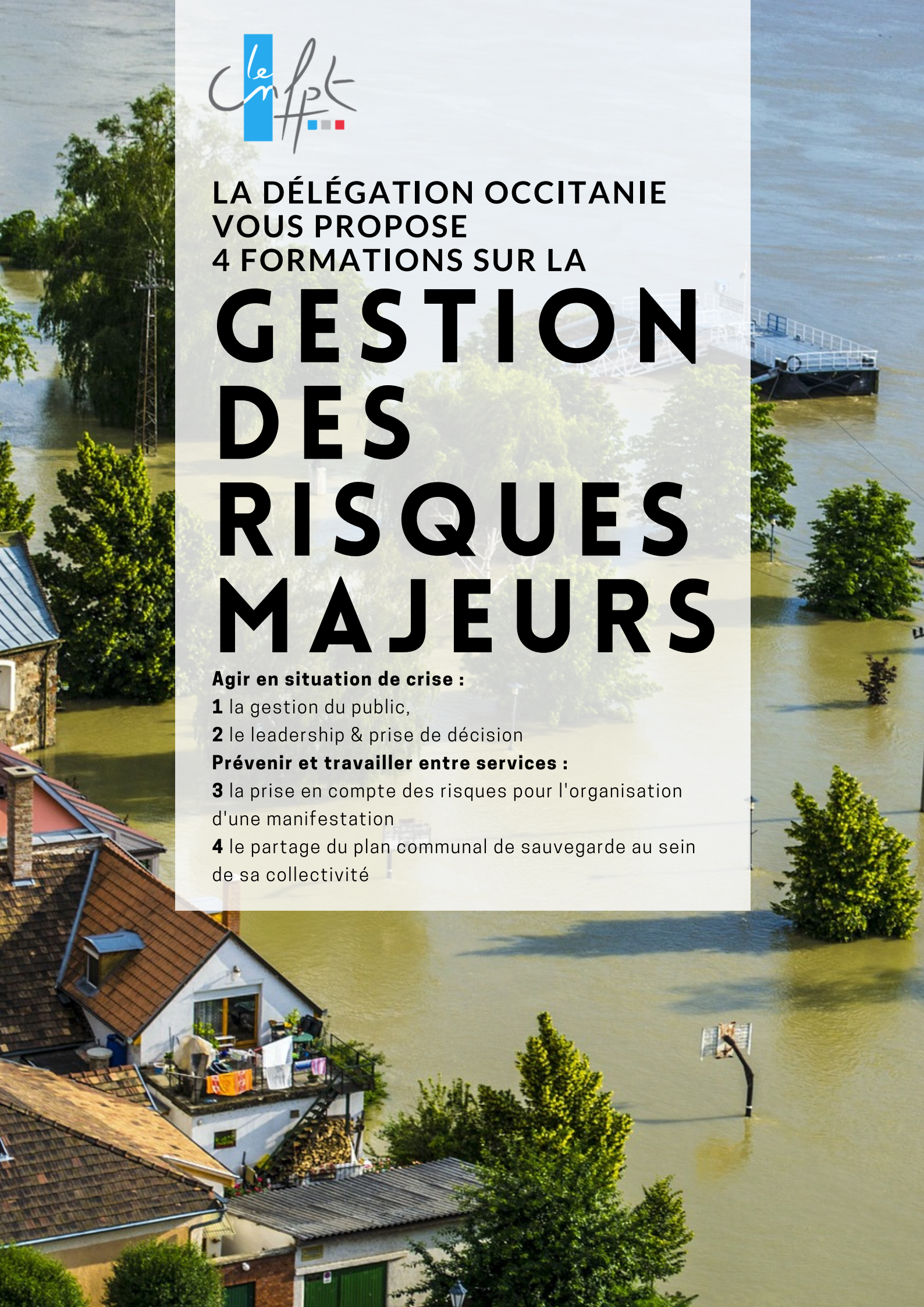


LA DÉLÉGATION OCCITANIE
VOUS PROPOSE
4 FORMATIONS SUR LA

GESTION DES RISQUES MAJEURS

Agir en situation de crise :

1 la gestion du public,

2 le leadership & prise de décision

Prévenir et travailler entre services :

3 la prise en compte des risques pour l'organisation d'une manifestation

4 le partage du plan communal de sauvegarde au sein de sa collectivité



La gestion et la réception des publics pendant la crise
le 30 sept. 2021 à Carcassonne - code F1RMP 001

Objectifs : Sensibiliser les agents en lien avec le public à l'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile. Informer les agents sur l'organisation des secours et la prise en charge des impliqués lors de la survenue d'un évènement majeur.
Public : Personne en lien avec les administrés, ou encadrant/accueillant du public



La prise de décision et le leadership en situation de crise
les 7 & 8 oct. 2021 à Carcassonne - code F1RM9 001

Objectifs : Améliorer sa capacité à agir et décider à temps dans un contexte difficile ; Ajuster ses décisions et actes au déroulement du temps : adaptabilité, réactivité, anticipation, préparation ; Identifier les concepts et outils de prise de décision en situation de crise majeure pour pouvoir les mettre en oeuvre.
Public : Directeurs Généraux de Service, Responsables risques et sécurité, Responsables urbanisme, Responsables des services techniques, Directeurs Santé Publique, Responsables environnement et développement durable, Responsables de police municipale, Agents en charge de la gestion des risques majeurs.



La prise en compte des risques pour l'organisation de manifestation sur le territoire communal
les 14 & 15 oct. à Carcassonne - Code F1RMM 001

Objectifs : Respecter les obligations des municipalités en matière de sécurité lors de manifestations éphémères organisées par la commune ou par un organisateur privé ; Réaliser une analyse de risque avant l'organisation ou la tenue d'une manifestation éphémère sur le territoire communal et associer des actions préventives ; Prévenir les risques d'une manifestation éphémère de manière adaptée.
Public : Responsables et agents des services manifestations, techniques, culture, sports, social et policiers municipaux



La conception et le partage du plan communal de sauvegarde (PCS) au sein de la collectivité
les 19, 20 & 21 oct. à Montpellier - Code SXPRA 035

Objectifs : Respecter les obligations des municipalités en matière de sécurité lors de manifestations éphémères organisées par la commune ou par un organisateur privé ; Réaliser une analyse de risque avant l'organisation ou la tenue d'une manifestation éphémère sur le territoire communal et associer des actions préventives ; Prévenir les risques d'une manifestation éphémère de manière adaptée.
Public : Responsables et agents des services manifestations, techniques, culture, sports, social et policiers municipaux

Cindy Rincé 05 62 11 39 39 ou cindy.rince@cnfpt.fr